

CORONAVIRUS

Chères collègues, chers collègues,

Sans aucun doute, vous suivez les nouvelles à propos du Coronavirus. Nous souhaitons communiquer la façon dont Compass Group gère la situation avec nos clients, nos consommateurs et nos collaborateurs sur site.

Compass Group dispose de plans de pandémie très détaillés en vue de gérer une telle situation. Ces plans contiennent tous les éléments opérationnels, dont entre-autre, la gestion de l'infection, la surveillance et la présence du personnel, les achats, ainsi que la continuité de l'entreprise. Compass Group PLC a mis en place une équipe de crise sur les questions clés en vue de contrôler, gérer et conseiller les différents pays.

Vous trouverez ci-dessous les informations mises à jour concernant les frontaliers belges.

Certificat frontière Belgique / Luxembourg

Le gouvernement Luxembourgeois a mis en place une attestation afin de prouver le travail au Luxembourg nécessitant le passage de la frontière Belgique / Luxembourg.

Ce certificat constitue la preuve de la nécessité du franchissement de la frontière entre la Belgique et le Luxembourg dans le cadre professionnel et doit, si nécessaire, être présenté aux points de passage frontaliers.

Ce certificat concerne uniquement les besoins de travail essentiels liés à la gestion du Coronavirus.

Vous devrez vous munir de tous les documents suivants :

Certificat prouvant la nécessité de traverser la frontière pour les travailleurs frontaliers résidant en Belgique (délivré par l'employeur)

Pièce d'identité

Carte de sécurité sociale luxembourgeoise

Nous insistons sur le fait que ce certificat ne doit pas être utilisé à d'autres fins que pour rejoindre votre lieu de travail. Des contrôles seront effectués en ce sens si besoin.

Nous suivons la situation de près et nous vous tiendrons informés régulièrement.

Si besoin, vous trouverez plus d'informations sur le site suivant :

<https://gouvernement.lu>

Cordialement,
Le Comité de Direction